



Démission CDI pour suivre conjoint et droits ARE

Par Soraya22

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans un entreprise.

Mon conjoint déménage de la région parisienne pour s'installer en Bretagne dans le cadre d'un changement de vie pour de multiples raisons personnelles.

Je souhaite démissionner de mon travail actuel afin de pouvoir le suivre.

Quelles sont les démarches à réaliser afin d'apporter ma démission sachant qu'une rupture conventionnelle m'a été refusée par l'entreprise.

Je souhaiterais toucher le chômage ou l'ARE.

J'ai quelques questions a ce sujet :

Dois-je respecter le préavis de 1 mois qui m'est imposée par l'entreprise ? Ai-je un moyen de passer outre ?

Le motif du déménagement du conjoint doit être professionnel. Quelles sont les raisons professionnelles qui sont acceptées ? N'y a-t-il pas d'autres conditions sachant qu'il ne déménage pas pour une mutation ?

Merci pour votre aide,

Cordialement,